

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 MARS 2021**

Le 26 mars deux mille-vingt et un à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFOULOUNOUX David, Maire.

Date de convocation : 22 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

ARENE Jean-Claude	DEFOULOUNOUX David	METREAUD Christine
BONNEAU Régis	DENIS Marianne	ROCHARD Cédric
BOUQUET MICHAUX Élodie	FEILLEUX Christelle	Monsieur VALLART Alain
BRODU Julien	LELEU Sandrine	
CARREAU Carine	MARÉE CHAURAUD Bénédicte	

Excusé : Messieurs CHIERONI Philippe et GAUVIN Thierry

Procuration : Monsieur CHIERONI Philippe donne procuration à Madame MARÉE CHAURAUD Bénédicte et Monsieur GAUVIN Thierry donne procuration à Monsieur ARENE Jean-Claude

Madame MÉTREAUD Christine a été élue secrétaire de séance : 15 POUR

Approbation du procès-verbal du 1er mars 2021 : 15 POUR

Lecture et approbation de l'ordre du jour : 15 POUR

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 19h29.

1. DÉLIBÉRATIONS A VOTER :

1 Compte de gestion 2020 - Budget Principal

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le percepteur, Monsieur Frédéric ERB.

Monsieur le Maire présente aux élus les comptes de l'année 2020 et précise que le Compte de Gestion est conforme dans ses écritures au Compte Administratif.

Monsieur le Maire demande aux élus de voter le compte de gestion 2020 du budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le Compte de Gestion 2020 de la commune de Saint Léger.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 Compte de gestion 2020 – Budget Les Rives de la Seugne

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le percepteur, Monsieur Frédéric ERB.

Monsieur le Maire présente aux élus les comptes de l'année 2020 et précise que le Compte de Gestion est conforme dans ses écritures au Compte Administratif.

Monsieur le Maire demande aux élus de voter le compte de gestion 2020 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le Compte de Gestion 2020 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 Compte administratif 2020 Budget Principal

Monsieur ARENE Jean-Claude est élu président de séance pour le vote du compte administratif.

Présentation des comptes :

Investissement	Budget primitif 2020 + DM	Réalisé 2020	Restes à réaliser
Dépenses	481 674.83 €	306 418.32 €	176 778.51 €
Recettes	481 674.83 €	304 948.06 €	9 217.60 €
Fonctionnement	Budget primitif 2020 + DM	Réalisé 2020	Restes à réaliser
Dépenses	741 210.22 €	461 928.43 €	-----
Recettes	741 210.22 €	787 870.21 €	-----

Etant donné les reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement + 193 580.22 €

Résultat reporté investissement - 13 398.03 €

Considérant les restes à réaliser de l'année 2020 :

Recettes : 9 217.60 €

Dépenses : 176 778.51 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2020 est de

En section de fonctionnement : + 325 941.78 €

En section d'investissement : - 1 470.26 €

Monsieur le Maire sort de la salle 19h38.

Monsieur ARENE Jean-Claude demande aux élus de voter sur les résultats susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Retour de Monsieur le Maire 19h40.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
Approuve le Compte Administratif 2020 de la commune de Saint Léger.

4 Compte administratif 2020 Budget Annexe Les Rives de la Seugne

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire expose aux élus le compte administratif 2020 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

Monsieur ARENE Jean-Claude est élu président de séance pour le vote du compte administratif.

Présentation des comptes :

Investissement	Budget 2020	Réalisé 2020	Restes à réaliser
Dépenses	167 230.34 €	67 220.34 €	-----
Recettes	167 230.34 €	120 370.00 €	-----
Fonctionnement	Budget 2020	Réalisé 2020	Restes à réaliser
Dépenses	225 651.10 €	139 624.11 €	-----
Recettes	225 651.10 €	121 390.17 €	-----

Etant donné les reports de résultat de l'exercice précédent :

Résultat reporté fonctionnement - 18 233.94 €

Résultat reporté investissement - 65 180.34 €

Considérant les restes à réaliser de l'année 2020 :

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2020 est de

En section de fonctionnement : - 18 233.94 €

En section d'investissement : 53 149.66 €

Monsieur le Maire sort de la salle 19h45.

Monsieur ARENE Jean-Claude demande aux élus de voter sur les résultats susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Retour de Monsieur le Maire 19h49.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte Administratif 2020 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

5 Affectation du résultat 2020 Budget Principal

Suite à la présentation du compte administratif, Madame METREAUD Christine résume l'affectation du résultat 2020 pour ce budget :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent de 132 361.56 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 169 031.17 €

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : 156 910.61 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) : déficit de 1 470.26 €

Madame METREAUD Christine demande aux élus de délibérer.

Vote des élus : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve l'affectation du résultat 2020 pour le budget primitif.

6 Affectation du résultat 2020 Budget Annexe Les Rives de la Seugne

Suite à la présentation du compte administratif, Madame METREAUD Christine résume l'affectation du résultat 2020 pour ce budget :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : 0 €

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0 €

Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : - 18 233.94 €

Résultat d'investissement reporté (compte 001) : 53 149.66 €

Madame METREAUD Christine demande aux élus de délibérer.

Vote des élus : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'affectation du résultat 2020 pour le budget annexe Les Rives de la Seugne.

7 Budget primitif 2021 Budget Principal

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire en charge des finances présente la proposition du budget principal 2021 de la commune.

Le budget 2021 est proposé comme suit :

Fonctionnement	Budget 2021	Restes à réaliser 2020
Dépenses	701 610.61 €	-----
Recettes	701 610.61 €	-----
Investissement	Budget 2021	Restes à réaliser 2020
Dépenses	813 990.85 €	176 778.51 €
Recettes	981 551.76 €	9 217.60 €
TOTAL INVESTISSEMENT équilibré Dépenses et recettes : 990 769.36 €		

Détails des dépenses d'investissement : Opérations d'équipement 2021 :

Opérations	Propositions 2021	Restes à réaliser 2020	TOTAL BUDGET 2021
229 – Bâtiment technique -atelier	-----	3 200.82 €	3 200.82 €
230 - Voirie	3 700 €	14 776.26 €	18 476.26 €
234 – Bâtiments communaux	82 500 €	2 981.07 €	85 481.07 €
235 – Achats matériels	2 489 €	21 571.45 €	24 060.45 €
242 – Réserve foncière	47 300 €	41 532 €	88 832 €
244 – Génie Civil	- 800 €	1 000 €	200 €
245 – Eclairage Public	- 3 345.40 €	5 227.85	1 882.45 €
246 – Logement Lijardière	-----	33 333.89 €	33 333.89 €
249 – Travaux Mairie	7 900 €	2 499.40 €	10 399.40 €
250 – Traverse le Peu	40 000 €	50 655.77 €	90 655.77 €
255 – Révision carte communale	15 000 €	-----	15 000 €
256 – Tracteur tondeuse	23 004 €	-----	23 004 €
257 – Rénovation bâtiment Prépoint	230 000 €	-----	230 000 €
258 – Construction maison individuelle	270 000 €	-----	270 000 €

Décision du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Le budget primitif 2021 du budget principal de la commune est adopté.

Vote des élus : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8 Budget primitif 2021 Budget Annexe Les Rives de la Seugne

Madame METREAUD Christine, Adjointe au Maire en charge des finances présente la proposition du budget primitif 2021 du budget annexe Les Rives de la Seugne.

Le budget est proposé comme suit :

Fonctionnement	Budget 2021
Dépenses	88 502.00 €
Recettes	88 502.00 €
Investissement	Budget 2021
Dépenses	100 00.00 €
Recettes	100 00.00 €

Madame METREAUD Christine demande aux élus de délibérer.

Vote des élus : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Décision du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Le budget 2021 du budget annexe Les Rives de la Seugne est adopté.

9 Amortissements 2021

Madame METREAUD Christine informe l'assemblée délibérante, qu'il est nécessaire de délibérer sur les amortissements des subventions versées au Département pour les travaux de voirie de la RD232E2 et 234, pour les travaux du collège Émile Combes ainsi que pour la Traverse Le Peu.

La dépense sera imputée au compte 6811 et la recette aux comptes 2804132 et 2804131.

Dépenses	Recettes
Mandat compte 6811- 042 : 27 392.73 €	Titre compte 2804132 - 040 : 25 256.73 € 2804131 - 040 : 2 136.00 €

Vu le rapport de Madame METREAUD, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte de procéder aux amortissements susmentionnés.

Vote des élus : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime – Mise en place d'une convention-cadre

Le Maire,

Rappelle la délibération par laquelle la commune/l'établissement a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la

loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune ou l'établissement et cet établissement.

Précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE,

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
- dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Pas de questions diverses

Fin de séance : 20h01

Le secrétaire de séance,
Madame MÉTREAUD Christine.



Le Maire,
Monsieur DEFOULOUNOUX David

